

## Rappels Règlementaires

### Pratiques d'Élevage

Conformément à l'article 18.1 du R(CE)889/2008, nous vous rappelons que les mutilations suivantes, doivent faire l'objet d'une demande de dérogation initiale:

- Pose d'élastiques à la queue des moutons
- Coupe de queue
- Ebecquage (uniquement sous forme d'épointage)
- Ecornage

Pour l'ensemble de ces opérations, vous devez utiliser un anesthésiant ou un analgésiant.

La demande de dérogation est à renvoyée à CERTIPAQ BIO pour validation.

A réception de la validation de notre part, vous pourrez réaliser les opérations concernées et conformément à la pratique que vous nous aurez décrite.

Le formulaire de Demande de Dérogation de l'INAO est disponible en cliquant [ici](#).

**Pour les opérateurs ayant réalisé une demande de dérogation avant le 01/01/2016, nous vous remercions de renouveler votre demande du fait du changement de formulaire par l'INAO en Décembre 2015.**

### Quelques précisions:

- L'écornage des jeunes bovins (Moins de 6 Mois) est autorisé uniquement sous anesthésie ou analgésie et doit donc faire l'objet de la demande de dérogation

- L'écornage des bovins adultes est interdit (sauf urgence vétérinaire) - si nécessité d'écorner un animal adulte, vous devrez nous en demander l'autorisation au préalable.

- La Castration ne nécessite pas de demande de dérogation.  
Toutefois, la Castration doit être réalisée à un âge approprié et sous anesthésie ou analgésie.

- La Dérogation « Attache », est à renouveler tous les ans

### Dérogation pour l'utilisation de Mélange de Semences Fourragères dit « Bio »

Lors du contrôle vous devez justifier auprès du contrôleur que le mélange est composé:

- à minimum 70 % de semences biologiques
- et maximum 30 % de semences conventionnelles non traitées issues de variétés inscrites dans la liste des autorisations générales pour les mélanges définies sur le site [semences-biologiques.org](http://semences-biologiques.org) à la date de l'ensachage"

#### **Justificatifs à présenter:**

- Bons de livraison et factures du Fournisseur avec la mention précisant le % Bio du mélange
- Étiquette SOC/étiquette Commerciale du Mélange précisant les variétés Bio, non Bio et le % Bio dans le Mélange.
- Attestation d'autorisation générale pour les Mélanges

#### **Si dans le Mélange:**

- une ou plusieurs variétés Non bio et Non traitées ne sont pas présentes sur la Liste d'Autorisation Générale, vous devez réaliser une dérogation pour chacune des variétés concernées
- Moins de 70% des variétés sont bio, vous devez réaliser une dérogation pour chacune des variétés non bio

L'ensemble des informations et documents est accessible sur le Site: [www.semences-biologiques.org](http://www.semences-biologiques.org)

## Rappel Gestion de Certification

### Envoi Certificat / Attestation

Conformément au Contrat de Certification et au Système Qualité de Certipaq Bio, nous vous rappelons que l'édition et l'envoi de votre attestation et/ou de votre Certificat de Conformité ne peut être réalisé qu'aux conditions suivantes:

- Absence de Manquement et/ou les Manquements constatés en contrôle sont levés
- Les Frais de Certification de l'Année en cours sont réglés

Pour les Nouveaux Opérateurs engagés entre le **01/01/2016** et **15/05/2016** et ayant déclaré des surfaces à la PAC 2016, vous devez transmettre les justificatifs à votre DDT, **au plus tard le 15/09/2016**.

Pour les Nouveaux Opérateurs engagés **après le 15/05/2016**, vous transmettez vos justificatifs à votre DDT en **2017** dans le cas où vous déclarez vos parcelles à la PAC 2017.

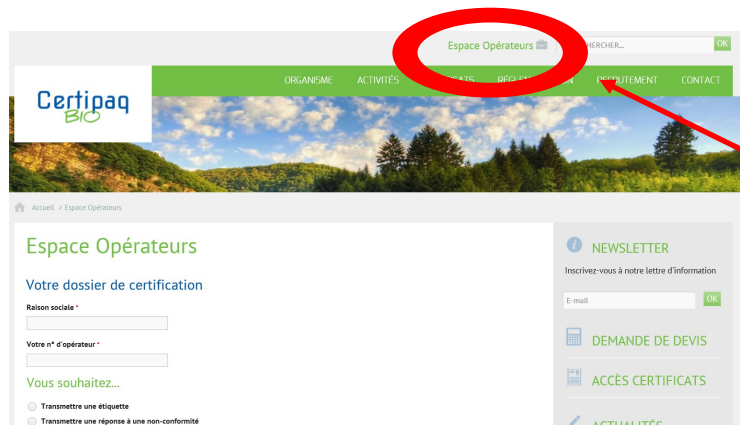
Pour les Opérateurs engagés **avant le 01/01/2016**, et ayant déclaré des surfaces à la PAC 2016, vous devez transmettre les justificatifs à votre DDT, **au plus tard le 31/12/2016**.

### Coordonnées de l'Equipe

Afin d'améliorer le flux d'information, vous trouverez ci-dessous les coordonnées utiles à la bonne gestion de votre dossier

OBJET DE LA DEMANDE	Interlocuteurs	N°Téléphone	Mail	Fax
Question sur la Règlementation	Elodie Garreau, Pierre Patureau, Gwénaëlle Gilbert, Patrick Rosset	02.51.05.41.32	<a href="mailto:bio@certipaq.com">bio@certipaq.com</a>	02.51.05.27.11
Demande de Certificat/Attestation				
Validation d'Etiquetage				
Demande de Dérogation				
Réponse à un manquement	Valérie Mathias, François Soulard	02.51.05.14.92	<a href="mailto:devisbio@certipaq.com">devisbio@certipaq.com</a>	02.51.05.27.11
Demande de devis initial ou complémentaire				
Demande sur la Facturation				
Information sur l'Evolution d'Activité				
Demande de Résiliation de Contrat				
Demande sur le contrôle Tierce Partie				
Demande de Formation				

### Utilisation de notre Site Internet



Nous constatons que notre Site internet [www.certipaqbio.com](http://www.certipaqbio.com) est fortement consulté.

Nous vous informons que **vous pouvez aussi y déposer des documents ou demandes via « l'Espace Opérateur ».**

Pour accéder à l'Espace Opérateur, [cliquez ici](#).

Un outil complémentaire qui permet d'améliorer notre service !